

CSEC extra 17/01/23 :

Information/consultation sur l'intégration d'Energie Mutuelle :

Présentation du document par Christophe SCHERRER

FO : est ce que le projet d'adossement aura un impact sur les salariés de MH ? les équipes d'Energie mutuelle vont rester sur Energie mutuelle notamment sur gestion et informatique, pas de conséquence sur le personnel MH. Le projet a pour but de sécuriser les salariés d'Energie mutuelle dans leur activité, sans ce projet la solva va dans le mur dans quelques années.

CFDT : demande d'avoir un schéma des entités du groupe et poids de chacune pour situer ceux de la sgam, MH... est ce que le GIE Energie mutuelle a son propre conseil d'administration et est ce qu'ils ont validé cette intégration ? Christophe Scherrer indique qu'il y a plusieurs étapes préalables avant juin pour l'intégration dont notamment la validation par toutes les instances. Il faut pour respecter les délais enclencher les opérations dès janvier 2023. Bien que ce soit une petite mutuelle, elle est structurée comme une mutuelle avec conseil d'admin... Est-ce que MIEL a intégré PLEIADE ? est ce que Energie Mutuelle va bien garder son SI ? CS indique que le SI d'Energie Mutuelle a comme SI – SIM – Miel utilise toujours le SI d'Energie Mutuelle pour une partie de ses contrats notamment Casino. Le SI d'Energie Mutuelle restera le même. Pas de migration vers pleiade

CGC : pourquoi la direction indique qu'il y a une dérive alors que le ratio combiné est à 101% donc pas très important ? MH apporterait du chiffre d'affaires, qu'est-ce que cela implique ? plus d'informations sur la partie fiscale de l'opération ? CS indique que l'évolution du compte d'exploitation est bon à ce jour par rapport à celui de MH, actuellement par rapport au groupe les mutuelles comme Energie mutuelle comme la santé individuelle est plus importante donc on attendrait plutôt un ration à 98%, si on ne fait rien le 100,8 actuelle va continuer de se dégrader. Si le chiffre d'affaires augmente c'est avec la contribution du groupe, un apport lié au fait que les équipes commerciales de MH apportent à Energie Mutuelle des contrats avec de la réassurance. Pour Energie Mutuelle, il y aura une exonération fiscale.

CFDT : comment va se passer la mise en place de nos accords pour Energie Mutuelle ? OR indique qu'il y aura une négociation avec les OS sur ce sujet. Comment cela va se passer pour l'organisation sociale et les futures élections MH ? Or indique que l'entité étant petite cela ne va pas décider de nos élections mais il faudra voir au niveau du pap comment on les intègre ou non ? les mandats courent pour Energie mutuelle jusqu'à octobre 2023.

UNSA : demande plus d'infos sur les sites d'Energie Mutuelle, quand les baux vont-ils tomber ? il y aura-t-il de la place sur nos sites pour les accueillir ? La direction indique pas prévu de les changer de site pour le moment.

CFDT : quid des équipes support ? La direction indique que les équipes par ex RH intégreront les équipes RH de MH et feront en partie Energie Mutuelle et en partie MH.

Cout social 1 millions d'euros pour ce projet.